

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

### **SEANCE DU 29 SEPTEMBRE 2025**

**L'an deux mille vingt-cinq, le lundi vingt-neuf septembre à vingt heures trente minutes, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la salle du Conseil municipal en séance publique. La séance a été intégralement retransmise en direct sur YouTube. Elle est disponible sur le site de la commune.**

*Date de convocation :*  
23 septembre 2025

*Mis en ligne :*

06/10/2025

*Nombre de Conseillers en exercice :* 29

Présents : 18  
Votants : 21  
Quorum : 15

**Présents :** Mesdames, Messieurs, DEGUILLARD Julie, GEZEQUEL Damien, GROSEIL-MOREAU Arlette, JOUAULT Jaroslava, LEFEUVRE Gaël, MAHEO Aude, METAYER Chrystèle, NOEL Henry, PEROT Marlène, PIERRE Frédéric, POINTIER Vincent, POINTIER Virginie, RAOUL Gérard, SERANDOUR Cyril, SOUQUET Éric, THERAUD Carine, TORTELLIER Laëtitia, VAN CAUWELAERT Damien ;

**Procurations de vote et mandataires :** DELAUNAY Gaylord ayant donné pouvoir à LEFEUVRE Gaël, JOURDAN Christiane ayant donné pouvoir à GROSEIL-MOREAU Arlette, LETENDRE Christophe ayant donné pouvoir à DEGUILLARD Julie ;

**Absents :** BONNAFOUS Catherine, CAÏTUCOLI Christiane, DA CUNHA Manuel, GARNIER Chrystèle, LE GUENNEC Jean-Michel, LEJOLIVET Bertrand, NOULLEZ Sébastien, VALLEE Priscilla.

Madame MAHEO Aude est nommée secrétaire de séance.

Mme Véronique COGEN-LE NOZER, Directrice Générale des Services, assure la fonction de secrétaire auxiliaire.

Le Conseil constate que les dispositions législatives concernant la convocation (en date du 23 septembre 2025) et la note explicative de synthèse sur les affaires soumises à délibération ont bien été remplies.

### **Point N° 29**

#### **Délibération n°2025-107. URBANISME/FINANCES : Fonds vert – Aide aux Maires bâtisseurs / autorisation pour solliciter l'aide**

Rapporteur : Gaël LEFEUVRE

**VU** le code général des collectivités territoriales,  
**VU** le code de l'urbanisme,  
**VU** la commission urbanisme en date du 23 septembre 2025.

**CONSIDÉRANT** que l'aide aux maires bâtisseurs – édition 2025 (Fonds Vert), vise à encourager les maires dans la relance de la construction de logements, en soutenant la délivrance rapide des autorisations d'urbanisme pour des opérations de logements sans étalement urbain.

Elle permet ainsi la production de logements, pour répondre aux besoins de développement du territoire et de logement des habitants à des prix abordables, sans consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers (ENAF).

Les modalités d'octroi privilégient des opérations vertueuses, au niveau des modes constructifs (via le respect obligatoire de la réglementation environnementale RE 2020 ou le soutien aux opérations de transformations immobilières) comme au niveau de la densité, optimisant ainsi l'utilisation de l'espace dans une logique de sobriété.

**CONSIDÉRANT** que sont éligibles les opérations créant au moins 2 logements faisant l'objet d'une autorisation d'urbanisme délivrée au cours de la période allant du 1er avril 2025 au 31 mars 2026, et d'une mise en chantier d'ici le 30 juin 2027.

Le terrain d'assiette doit être situé en zone U du PLU, hors ENAF, ou dans les dents creuses au sein de l'enveloppe urbaine.

**CONSIDÉRANT** que la commune de Thorigné-Fouillard peut prétendre à cette aide au vu des demandes d'autorisation déposées et à être délivrée figurant au tableau annexé.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'UNANIMITÉ**

**D'AUTORISER** Monsieur le Maire à solliciter l'aide prévue dans le cadre du dispositif « Aide aux maires bâtisseurs » pour chacun des programmes identifiés.

**Pour extrait conforme,  
Le Maire,  
Gaël LEFEUVRE**

